

# thème 1 : dynamique nationale / dynamiques territoriales

- Le double effet Grenelle : gérer la transition environnementale par :
  - L'effet réglementaire
  - L'effet d'entraînement

# thème 1 : dynamique nationale / dynamiques territoriales

- Les limites du levier réglementaire :  
l'acceptabilité de la transition
  - dates d'effet rapides mais non immédiates :  
bâtiments neufs : 2013 BBC / 2021 BEP  
parc existant : 2020 pour le tertiaire
  - abandon de l'obligation d'amélioration pour  
l'habitat existant (hors travaux de rénovation)
  - normalisation centrée sur la performance  
énergétique, évolution vers la performance  
environnementale

# thème 1 : dynamique nationale / dynamiques territoriales

- Le besoin d'un effet d'entraînement pour anticiper et soutenir la transition (1/2) :
  - **exemplarité de l'Etat et du secteur public** : parc de l'Etat et des collectivités, logement social, rénovation urbaine
  - **incitations financières pour les ménages** : crédits d'impôt, éco-PTZ, remboursements utilisant les économies d'énergie, accords bailleurs /locataires pour le partage des économies...
  - **mobilisation des collectivités** : renforcement des outils de planification, implication dans le logement social (délégations de compétence), plans climat territoriaux...

# thème 1 : dynamique nationale / dynamiques territoriales

- Le besoin d'un effet d'entraînement pour anticiper et soutenir la transition (2/2) :
  - soutien à la recherche, à l'innovation, valorisation industrielle, mobilisation des branches professionnelles...
  - au-delà de la norme réglementaire : la labellisation (HQE, Effinergie, Minergie, Passiv Haus...)
  - valorisation des expériences exemplaires : les appels à projets nationaux (plan ville durable) ou locaux

# thème 1 : dynamique nationale / dynamiques territoriales

- Les bras armés de l'Etat :
  - pour le levier réglementaire : de moins en moins les services classiques de l'Etat (rôle renforcé des outils de planification des collectivités, appel à des tiers certificateurs...), qui “reculent” vers la posture judiciaire
  - pour l'effet d'entraînement : les agences (et les moyens financiers extra-budgétaires) :
    - ADEME
    - ANRU
    - ANAH

# thème 1 : dynamique nationale / dynamiques territoriales

- L'espace entre dispositif réglementaire et dispositif de mobilisation crée de la confusion (1/2) :
  - de multiples initiatives dans les collectivités, entre effet de mode et réel engagement pour le développement durable, entre dispositifs incitatifs et dispositifs contraignants
  - ambiguïté entre le “cœur de cible” (la performance énergétique des bâtiments) et le thème plus large de l'urbanisme durable
  - appels à projets multiples, sur des bases hétérogènes

# thème 1 : dynamique nationale / dynamiques territoriales

- L'espace entre dispositif réglementaire et dispositif de mobilisation crée de la confusion (2/2) :
  - multiplicité des labels, des référentiels bâtiment durable utilisés par les collectivités, les agences, la CDC...
  - multiplicité des dispositifs financiers, risque d'une logique de compensation des surcoûts, plutôt qu'une logique de coût global et de refonte des processus de production

# thème 1 : dynamique nationale / dynamiques territoriales

- Le besoin de régulation :
  - quelle gouvernance pour les agences
  - quel rôle pour les services classiques de l'Etat
    - auprès des collectivités, en amont des démarches de territoire et de projet
    - en articulation avec les agences, en appui/évaluation des appels à projets nationaux
  - quelle comparaison objective des démarches des collectivités : la notation extra-financière
  - quels outils de labellisation / certification
  - quelle réceptivité/mobilisation des citoyens, comment atteindre l'habitat existant « diffus » et les petites collectivités